

# Une équipe experte pour vous conseiller



Julie Tétreault  
jtetreault@asstsas.qc.ca

**Le rôle de conseiller doit être un des plus anciens qui soient. Des conseillères et des conseillers œuvrent dans presque tous les secteurs d'activités. Notre secteur ne fait pas exception. La mission même de notre Association est basée sur les notions d'accompagnement et de conseil. Cet article présente les rôles du conseiller en santé et sécurité du travail (SST) de l'ASSTSAS.**

**N**os conseillères et nos conseillers composent une équipe multidisciplinaire de près de 30 professionnels ayant une grande diversité d'expertises. Chacun d'entre nous est sollicité pour aider vos organisations, petites et grandes, à cerner et à atteindre vos objectifs de prévention en SST. Cet accompagnement vise les politiques, les procédures et les processus de vos établissements. Il s'agit d'une approche globale pour une amélioration durable et collective.

Nous pouvons vous aider à diagnostiquer un problème et à implanter des solutions adaptées qui tiennent compte de toutes les dimensions de la situation de travail. En tant qu'experts de contenu et de processus, nous offrons aussi des conseils ponctuels liés à l'utilisation d'équipements ou

**Nos interventions ciblent les facteurs de risque liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles dans le but d'en prévenir l'apparition.**

à des situations problématiques précises. Ou encore, nous pouvons vous accompagner lors de la création d'un comité de santé et de sécurité du travail (CSST).

Afin de développer un lien privilégié avec ses clients, chaque conseillère et conseiller se voit attribué à un établissement ou à un groupe d'établissements. Communiquez directement avec la personne responsable de votre établis-

## LE PARITARISME À L'ASSTSAS

**Le concept de paritarisme est mis en action dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)* adoptée en 1979. Cette loi, qui a permis la création des associations sectorielles paritaires, stipule aux articles 49 et 51 que la SST repose à la fois sur l'employeur et les travailleurs. Chaque partie a ses obligations.**

À l'ASSTSAS, le cœur de notre structure et de nos interventions est fondé sur ce principe qui définit une coresponsabilité des parties patronales et syndicales. Chez nous, il est l'expression d'une notion de partage entre les différentes parties dans la prise en charge d'un problème. Il vise une responsabilisation collective et respectueuse. En ce sens, le paritarisme est une forme de solidarité, d'où notre slogan *Ensemble en prévention*.



## QU'EST-CE QU'UN CONSEILLER ?

**Un conseiller propose des recommandations. « Ses connaissances doivent lui servir non pas à dire au client comment se comporter ou à faire ses choix à sa place, mais à l'accompagner dans les décisions que ce dernier jugera les plus judicieuses pour son organisation<sup>2</sup>. » Le conseiller peut être un expert de contenu ou de processus, mais son rôle est avant tout celui de facilitateur dans vos projets de prévention.**

sement<sup>1</sup> pour toute question sur nos services. Une fois que vous avez discuté avec elle, si le besoin est encore présent, vous pouvez nous acheminer une demande écrite pour du service-conseil. Cette demande peut être transmise par courriel avec l'aide d'un canevas disponible sur le site Internet<sup>3</sup>. Il est essentiel que les représentants patronaux et des travailleurs soient en accord avec cette demande. Les deux parties doivent la signer. De cette manière, la prestation de service se fait dans le respect du paritarisme qui anime l'ASSTSAS depuis sa création en 1979.

### Quand contacter l'ASSTSAS ?

Nos interventions ciblent les facteurs de risque liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles dans le but d'en prévenir l'apparition. Il vaut mieux nous contacter plus tôt que tard !

Vous souhaitez un accompagnement dans vos projets de prévention, du soutien pour démarrer un nouveau CSST, de l'aide pour la rénovation ou la construction de bâtiments, ou simplement un aménagement plus fonctionnel et plus sécuritaire des lieux de travail. Communiquez avec la personne responsable de votre établissement. Elle pourra vous aider, par exemple, à implanter un programme de moniteurs en ergonomie de bureau qui, eux, vont interagir avec vos employés pour les outiller.

Nous pouvons aussi vous soutenir dans la mise en place d'un programme de prévention, composé de politiques, de procédures et de plans d'action, pour la prise en charge d'une problématique particulière. Pensons à un programme de prévention de la violence ou des troubles musculo-squelettiques (TMS).

### Combien ça coûte ?

Comme toute association sectorielle paritaire, notre financement provient de la cotisation de nos membres à la CNESST. Alors, si vous êtes un membre cotisant, vous bénéficiez gratuitement de notre service-conseil. À la suite de l'analyse de vos besoins, il est possible que vous ayez à former du personnel. Sachez que le coût de nos formations est minime puisque nous sommes un organisme sans but lucratif. De plus, nous développons une offre de brèves formations (webinaires) et d'outils de sensibilisation en ligne, lesquels sont gratuits.

### Plus d'une corde à nos arcs

Les conseillères et les conseillers en SST de l'ASSTSAS parcourent le Québec pour accompagner les travailleurs et les gestionnaires dans leurs projets de prévention. Notre équipe conseille et dispense des formations avec un seul et même objectif : contribuer à rendre les milieux de travail sains et sécuritaires pour tous.

En plus du service-conseil et de l'enseignement, chaque membre de l'équipe met à profit son expertise pour développer de nouvelles formations, pour rédiger des guides, des brochures, des fiches techniques... et des articles dans nos revues *OP* et *Sans pépins*. Comme quoi, nous avons plus d'une corde à nos arcs. Cette polyvalence doublée de l'expertise est la signature de l'ASSTSAS. ■

#### RÉFÉRENCES

1. Consultez la page : [asstsas.qc.ca/repartition-des-conseillers-attitres](https://asstsas.qc.ca/repartition-des-conseillers-attitres)
2. Charrette, L. (2007). *Le rôle-conseil*. <https://ordrecrha.org/ressources/TBD/2007/10/le-role-conseil>
3. Téléchargez le modèle : [asstsas.qc.ca/rediger-une-demande-paritaire](https://asstsas.qc.ca/rediger-une-demande-paritaire)



### NOUVELLE CONSEILLÈRE

**Détentrice d'un baccalauréat en criminologie, Nathalie Ordon a occupé le poste de criminologue dans le secteur de la santé mentale et dépendance.** Dans les dernières années, elle a travaillé en Ontario pour le ministère de la Sécurité publique du Canada. Elle se joint à l'équipe en prévention de la violence afin de contribuer à la diffusion des meilleures pratiques en SST auprès des organisations du secteur.



## LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS EN SST



**Julie Bastien**

[jbastien@asstsas.qc.ca](mailto:jbastien@asstsas.qc.ca)



**Sylvie Bédard**

[sbedard@asstsas.qc.ca](mailto:sbedard@asstsas.qc.ca)



**Stéphane Bonneville**

[sbonneville@asstsas.qc.ca](mailto:sbonneville@asstsas.qc.ca)



**Stéphanie Boucher**

[sboucher@asstsas.qc.ca](mailto:sboucher@asstsas.qc.ca)



**Annie Boulianne**

[aboulianne@asstsas.qc.ca](mailto:aboulianne@asstsas.qc.ca)



**Josianne Brouillard**

[jbrouillard@asstsas.qc.ca](mailto:jbrouillard@asstsas.qc.ca)



**Andrée-Anne Buteau**

[abuteau@asstsas.qc.ca](mailto:abuteau@asstsas.qc.ca)



**Yves Cormier**

[ycormier@asstsas.qc.ca](mailto:ycormier@asstsas.qc.ca)



**Jocelyne Dubé**

[jdube@asstsas.qc.ca](mailto:jdube@asstsas.qc.ca)



**Rachel Dupuis**

[rdupuis@asstsas.qc.ca](mailto:rdupuis@asstsas.qc.ca)



**Christiane Gambin**

[cgambin@asstsas.qc.ca](mailto:cgambin@asstsas.qc.ca)



**Marilynne Gilbert**

[mgilbert@asstsas.qc.ca](mailto:mgilbert@asstsas.qc.ca)



**Valérie Hensley**

[vhensley@asstsas.qc.ca](mailto:vhensley@asstsas.qc.ca)



**Lisa Labrecque**

[llabrecque@asstsas.qc.ca](mailto:llabrecque@asstsas.qc.ca)



**Josée Lamoureux**

[jlamoureux@asstsas.qc.ca](mailto:jlamoureux@asstsas.qc.ca)



**Dominique Larouche**

[dlarouche@asstsas.qc.ca](mailto:dlarouche@asstsas.qc.ca)



**Lucie Legault**

[llegault@asstsas.qc.ca](mailto:llegault@asstsas.qc.ca)



**Sylvain LeQuoc**

[slequoc@asstsas.qc.ca](mailto:slequoc@asstsas.qc.ca)



**Nathalie Ordona**

[nordona@asstsas.qc.ca](mailto:nordona@asstsas.qc.ca)



**Lydia Pelletier**

[lpelletier@asstsas.qc.ca](mailto:lpelletier@asstsas.qc.ca)



**Bibiana Prieto**

[bprieto@asstsas.qc.ca](mailto:bprieto@asstsas.qc.ca)



**Yves Proulx**

[yproulx@asstsas.qc.ca](mailto:yproulx@asstsas.qc.ca)



**Julie Tétreault**

[jtetreault@asstsas.qc.ca](mailto:jtetreault@asstsas.qc.ca)



**Chantal Toupin**

[ctoupin@asstsas.qc.ca](mailto:ctoupin@asstsas.qc.ca)



**Josianne Trottier**

[jtrottier@asstsas.qc.ca](mailto:jtrottier@asstsas.qc.ca)